



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guyane : administration

Question écrite n° 11609

Texte de la question

M Elie Castor appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la nécessité d'opérer, dans les meilleurs délais, une décentralisation de la gestion rectorale (Antilles-Guyane) vers l'inspection académique de Guyane. Il indique que l'éloignement géographique de ce département, de plus de 2 000 kilomètres du siège du rectorat, ne facilite aucunement la prise en compte de ses besoins spécifiques, notamment en matière de création de postes. Il souligne que la Guyane est le seul département à connaître depuis plusieurs années un accroissement constant de ses effectifs scolaires et que la répartition des postes qui est faite actuellement au sein de l'academie lese les élèves de Guyane. Il ajoute que cette situation géographique particulière allonge les délais de traitement des problèmes financiers et ne permet pas une gestion efficace du personnel, en particulier pour les maîtres auxiliaires, les maîtres d'internat et surveillants d'externat. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de répondre favorablement à cette enquête des syndicats d'enseignants de Guyane.

Données clés

Auteur : [M. Castor Élie](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11609

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1627